

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
JL/BL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

OBJET : maison de l'enfance - résiliation du marché Plastimétal

Rapporteur : Myriam ROBIC

La ville avait notifié le 14 février 2007, un marché à la société Plastimétal pour un montant de 102 774,05 € toutes taxes comprises pour la réalisation des menuiseries de la maison de la petite enfance.

Après dépôt de bilan, puis jugement rendu le 31 octobre 2008 par le tribunal de commerce de Lorient, un administrateur judiciaire a été désigné.

Par courrier du 18 décembre 2008, ce dernier a informé la ville de son intention de renoncer à la continuation du marché.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à procéder à la résiliation simple du marché numéro 6.2007 avec la société Plastimétal conformément aux dispositions de l'article 46 du CCAG travaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
l'adjointe déléguée

Myriam ROBIC